

Ouafi qui fut le vainqueur du Marathon Olympique à Amsterdam en 1928.

A ce sujet nous recevons les lignes suivantes de M. Paul Méricamp de la Fédération Française d'Athlétisme et que nous n'avons pas besoin de présenter à nos lecteurs, tant est grand le rôle qu'il a joué et joue encore au sein de l'athlétisme de son pays et de l'athlétisme international. (Réd.)

*

Dans votre bulletin N° 58 je lis sous la signature de mon ami Gaston Meyer, rédacteur en chef de *L'Equipe* :

« Toujours davantage, les nations devront s'efforcer de concilier les exigences de la préparation des athlètes et leur sauvegarde sociale. Pour avoir négligé ce second aspect, le sport français amateur a contribué à faire d'El Ouafi, le gagnant du Marathon d'Amsterdam, une épave humaine. »

Cette affirmation mérite une rectification ou tout au moins un commentaire.

El Ouafi était ouvrier d'usine et ne s'est préparé à la grande épreuve internationale que dans les limites que lui laissait un emploi journalier et absorbant. Il n'était d'ailleurs pas une de ces vedettes que l'on peut parfois Choyer dans l'espoir d'une sensationnelle victoire. Je vous avouerai même que, si la délégation de la Fédération Française d'Athlétisme avait dû, en 1928, être réduite de quelques unités, El Ouafi aurait cessé d'y figurer. Ce qui n'entache nullement une magnifique victoire, récompensant un brave garçon consciencieux et pas du tout encombrant.

Malheureusement, on (je ne cite pas le nom du promoteur de l'idée, mort depuis), on, dis-je, le persuade de partir en U. S. A. et d'y disputer quelques épreuves de Grand Fond professionnelles. Et lorsqu'il revint à Paris, quelques semaines après, rapportant insuffisamment d'argent pour en vivre mais trop pour reprendre son ancien métier, et ayant perdu sa qualité d'amateur, il acquérait un hôtel pour Nord-Africains, ne réussissait pas dans son initiative, tombait malade et finalement se retrouvait dans une situation peu brillante.

El Ouafi était victime du sport professionnel et non point des « exigences de sa préparation athlétique ».

Et je vois pour ma part, dans sa chute, un argument péremptoire contre le sport professionnel, chaque fois qu'il n'est pas épaulé par des mesures de sauvegarde garantissant la sécurité de ses pratiquants le jour où ils sont obligés de renoncer à leur « métier ». Aller plus loin, serait commettre une erreur grave. Je suis par contre, semble-t-il, entièrement de l'avis de M. Gaston Meyer :

Rien ne doit être fait sous prétexte de préparation athlétique, qui annihile, chez les champions, le goût du travail.

Paris, le 30 avril 1957.

Paul Méricamp.

Réponse de M. Gaston Meyer

Conformément à l'usage, nous avons soumis la lettre de M. Méricamp à M. Gaston Meyer, qui nous adresse la brève réponse suivante:

Hélas oui ! (hélas ! car cela ne me rajeunit pas), j'ai assisté à l'arrivée d'El Ouafi à Amsterdam. Il y avait sur le terrain Louis Maertens, de *L'Auto*, à l'entrée du tunnel, et Paul Méricamp, avec ou sans parapluie ? Le parapluie, en tout cas, faisait corps avec la personnalité du secrétaire général de la Fédération Française Amateur; il eût été dommage de l'oublier.

Cela dit, le récit de M. Paul Méricamp est rigoureusement exact. Mais je suis en désaccord avec lui quant à la conclusion. Les conceptions d'amateurisme de l'époque étaient infiniment rigoureuses. Il est clair qu'étant passé professionnel, El Ouafi n'avait plus rien à attendre des dirigeants amateurs, même pas une aumône. Il avait à leurs yeux, trahi la cause de l'amateurisme. C'est ce que lui dit d'ailleurs, devant moi, mon ami et maître Marcel Delarbre alors secrétaire général du Comité Olympique Français.

El Ouafi était un être simple, il comprenait mal ces nuances.

Disons simplement qu'aujourd'hui, vainqueur du marathon olympique, il n'eût pas songé à devenir professionnel d'athlétisme. L'Etat l'eût couvert d'honneurs et eût assuré son avenir.

Le « déclassement » social d'El Ouafi, dont sa victoire olympique est à l'origine, n'est absolument pas à craindre pour Mimoun, par exemple. C'est tout ce que je voulais dire.

Gaston Meyer.

LETTRE DE MONSIEUR ARMAND MASSARD

président du Comité Olympique Français et vice-président
du Comité International Olympique

La lettre qui suit a été adressée et publiée dans le bulletin mensuel du Comité National des Sports en France, intitulé « Les Sports en France ». Ce sujet intéressant directement le Comité International Olympique, nous le

reproduisons ici avec l'aimable autorisation de l'auteur.

Reprenant un mouvement vieux comme le monde... olympique, et qui avait été esquissé,

il y a pas mal de temps déjà, par la création d'un Comité des Fédérations Internationales, sous l'égide du regretté Paul Rousseau, une offensive se dessine à l'encontre du Comité International Olympique.

Bien sûr, c'est la cooptation, adoptée pour le recrutement du Comité International Olympique qui est inlassablement mise en cause. Or, ce système, Pierre de Coubertin l'a voulu. Pourquoi ? Puisque personne ne semble le savoir, rappelons donc que, Pierre de Coubertin qui n'ignorait certes pas que son système de cooptation serait l'objet de critiques, s'en est expliqué, on ne peut plus clairement, à un dîner offert par le Gouvernement britannique au cours des Jeux Olympiques de Londres en 1908.

Écoutons-le : « Nous ne sommes pas des élus ; nous nous recrutons nous-mêmes et nos mandats ne sont pas limités. En faut-il davantage pour irriter une opinion qui s'accoutume de plus en plus à voir le principe de l'élection étendre sa puissance et mettre peu à peu sous son joug toutes les institutions. Il y a, dans notre cas, une entorse à la loi commune difficilement tolérable, n'est-il pas vrai ? Eh bien ! Nous supportons la responsabilité de cette anomalie très volontiers et sans inquiétude.

» Pour ma part, j'ai appris autrefois dans ce pays-ci beaucoup de choses et celles-ci entre autres que le meilleur moyen de sauvegarder la liberté et de servir la démocratie, ce n'est pas toujours de tout abandonner à l'élection mais de maintenir, au contraire, au sein du grand océan électoral, des îlots où puisse être assurée, dans certaines spécialités, la continuité d'un effort indépendant et stable.

» L'indépendance et la stabilité, voilà Messieurs, ce qui nous a permis de réaliser de grandes choses ; voilà ce qui, trop souvent il faut bien l'avouer, fait défaut aux groupements sportifs en particulier. »

Nous sommes quelques-uns encore à penser que ces paroles sont d'une sagesse politique, profonde et même prophétique. Que serait-il advenu des Jeux Olympiques dans les bouleversements sans précédent qui ont secoué le monde, si le Comité International avait été recruté comme les autres autorités ? Ou bien ils seraient déjà disparus, ou bien nous aurions face à face deux blocs, l'un formé de personnalités élues, l'autre de personnalités désignées par les gouvernements totalitaires plus soucieux de propagande que de sport tel que nous l'entendons. Les Jeux seraient le champ de bataille des idéologies qui se partagent le monde.

Ceci est pour répondre aux insatiables pour qui toute la question réside en ce dilemme : « En être ou n'en pas être ». De ceux-ci nous ne nous inquiéterons pas trop.

Mais où le problème revêt de l'importance c'est lorsqu'intervient un directeur général de la jeunesse et des sports, averti comme l'est M. Gaston Roux appelé à fréquenter assidûment les Jeux Olympiques en sa qualité périodique de Commissaire du Gouvernement

auprès du Comité Olympique Français. Cela mérite alors quelques commentaires.

En effet, dans un récent numéro de *Sport en France*, M. Gaston Roux, questionné à son retour de Melbourne par un collaborateur du *Bulletin du Comité National des Sports*, a répondu par cette conclusion : « J'estime, en fin, qu'il conviendrait de donner des pouvoirs aux Fédérations Internationales tout en limitant ceux du Comité Olympique International. Je pense que ces différentes suggestions, qu'impose l'expérience, sont conformes à l'esprit qui inspira Pierre de Coubertin. »

Quant à moi, j'estime que, de la citation reproduite plus haut, il résulte que l'esprit qui inspira Pierre de Coubertin, sauf erreur, a toujours été de bien séparer la mission qui incombe au Comité International Olympique, pour la préparation et la réalisation des Jeux Olympiques, de la tâche des Fédérations Internationales. A ces dernières revient, sans conteste, l'omnipotence dans le domaine technique, le plus important. A part cela, les rapports avec le Comité International Olympique ne soulèvent pas de la part des Fédérations Internationales de réactions réprobatrices, et l'entente s'affirme chaque fois au cours des communes réunions tenues annuellement.

Au surplus, quelle extension des pouvoirs donner aux Fédérations Internationales qui ont le contrôle absolu des installations sportives jusqu'au droit de veto si les installations ne s'avèrent pas conformes aux règles imposées par lesdites Fédérations ?

Quelle limitation imposer aux pouvoirs du Comité International Olympique sans encourir le risque de voir écrouler l'édifice si minutieusement bâti par le rénovateur des Jeux ?

La politique envahissante serait-elle jalouse d'être tenue à l'écart de ce gigantesque mouvement ? Là encore le danger est évident. Et nous nous permettons une seconde citation de Pierre de Coubertin, commentant dans son livre *Une Campagne de 21 ans* l'épithète appliquée aux Jeux de 1900 par de Saint-Clair : « Un incommensurable fiasco ». Pierre de Coubertin écrivait : « Toutes les fois que les pouvoirs publics voudront s'ingérer dans une organisation sportive, il s'y introduira un germe fatal d'impuissance et de médiocrité. Le faisceau, formé par les bonnes volontés de tous les membres d'un groupement autonome de sport, se détend sitôt qu'apparaît la figure géante et imprécise à la fois de ce dangereux personnage qu'on nomme l'Etat. Alors chacun se libère de toute contrainte et ne songe plus qu'à « tirer la couverture à soi ». A quoi bon un effort désintéressé pour l'économie et la bonne organisation ? L'Etat est là pour payer et pour être responsable. »

D'Olympiade en Olympiade, le succès remporté par les Jeux Olympiques s'affirme grandissant, tant sur le plan des résultats sportifs que sur le plan du rapprochement entre les peuples... Au point que des personnalités scandinaves n'ont pas hésité à prôner la candidature du Comité International Olympique pour

¹ La dernière vient d'avoir lieu à Évian.

l'obtention du Prix Nobel de la Paix. Et que le Comité International Olympique a réussi cette incroyable performance : Imposer aux deux Allemagnes la constitution d'une équipe commune pour les Jeux de 1956.

Sans vouloir systématiquement s'opposer à une évolution commandée par les faits, notamment en ce qui concerne une aide devenue indispensable de l'Etat faute de mieux, ne

touchons pas à un édifice qui a fait ses preuves de la façon la plus éclatante.

Il est toujours facile de faire parler les morts. Mais c'est dangereux aussi, surtout quand ces morts, comme Pierre de Coubertin ont laissé assez de textes pour exprimer sans équivoque une pensée claire, une doctrine fortement charpentée et nettement circonscrite.

Au sujet de la protection des emblèmes olympiques

RAPPORT DE M^e A. HAFNER
présenté à Evian le 4 juin 1957

à la Commission Exécutive du Comité International Olympique sur la consultation des gouvernements, concernant la convocation d'une conférence internationale ayant pour but l'adoption d'une convention internationale pour la protection des Jeux Olympiques, de leur nom et de leur emblème.

Le marathon que je vous avais proposé en 1952 à Oslo continue ! Il ne se chiffre pas en kilomètres, mais en années d'effort.

Le Gouvernement suisse considère que la consultation des autres gouvernements doit être maintenant clôturée et a estimé que si la consultation avait obtenu un succès relatif, il n'apparaissait néanmoins pas suffisant pour justifier la convocation de la conférence internationale projetée. Sur 65 gouvernements consultés, 47 ont répondu, dont 35 par l'affirmative et 12 par la négative, 18 gouvernements n'ayant donné aucune réponse du tout. Ainsi, si les réponses affirmatives sont au nombre de 35, celles négatives ou faisant défaut sont au nombre de 30.

Les réponses *affirmatives* sont :

Pour l'Europe :

France, Italie, Belgique, Espagne, Portugal, Autriche, Hollande, Danemark, Grèce, Luxembourg, Liechtenstein, Monaco, U.R.S.S., Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie, Roumanie, Bulgarie, Grande-Bretagne (plus l'Allemagne de l'Est).

Pour l'Asie et l'Afrique :

Chine, Japon, Philippines, Thaïlande, Indonésie, Iran, Irak, Israël, Liban et Egypte.

Pour l'Amérique :

U. S. A., Argentine, Brésil, Chili, Haïti, Panama, Mexique.

Les réponses *négatives* sont les suivantes :

Pour l'Europe :

Irlande, Allemagne occidentale, Finlande, Suède, Yougoslavie.

Pour l'Asie et l'Afrique :

Turquie, Inde, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud.

Pour l'Amérique :

Canada.

L'absence de toute réponse concerne :

En Europe :

Norvège et Islande.

Pour l'Asie et l'Afrique :

Syrie, Ethiopie, Afghanistan, Ceylan.

Pour l'Amérique :

Cuba, Uruguay, Paraguay, Venezuela, Colombie, Bolivie, Pérou, Guatemala, Salvador, Costa-Rica, République Dominicaine.

J'ai entretenu une volumineuse correspondance avec les membres du Comité International Olympique ou les Comités Olympiques Nationaux des 30 pays dont les réponses sont négatives ou qui font défaut. J'ai obtenu de nombreuses promesses d'interventions nouvelles qui n'ont pas été jusqu'ici couronnées de succès. Plusieurs membres du Comité International Olympique ou des Comités Nationaux Olympiques m'ont donné l'assurance qu'ils espéraient bien obtenir satisfaction avant fin décembre 1957.

Le Comité Olympique Suisse est intervenu auprès du Gouvernement suisse, a fin que, malgré la clôture de la consultation et la décision de ne pas convoquer la conférence projetée, le gouvernement accepte néanmoins de prendre acte des réponses favorables qui lui parviendraient encore avant fin décembre 1957, dans l'espoir qu'à ce moment-là, la situation se présenterait d'une manière beaucoup plus favorable et qui permettrait au gouvernement suisse de revenir sur sa décision d'abandonner le projet.